

DECISION DU

TRIBUNAL ADMINISTRATIF D'AMIENS

4 avril 2025

N° E25000046 /80

La présidente du tribunal administratif

Décision désignation commission d'enquête publique

Vu enregistrée le 26 mars 2025, la lettre par laquelle le président de la communauté de communes des Trois-Rivières demande la désignation d'une commission d'enquête en vue de procéder à une enquête publique ayant pour objet :

- l'élaboration du plan local d'urbanisme intercommunal de la communauté de communes des trois rivières.

Vu :

- le code de l'environnement ;
- le code de l'urbanisme.

Vu les listes départementales d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur établies au titre de l'année 2025.

DECIDE

Article 1^{er} : Il est constitué pour le projet susvisé une commission d'enquête composée ainsi qu'il suit :

Président :

M. Jean-Marc le Gouellec, professeur de techniques industrielles en retraite.

Membres titulaires :

- Mme Denise Lecocq, inspectrice des impôts en retraite ;
- M. Robert Nedelec, secrétaire général en mairie en retraite.

En cas d'empêchement du président, la présidence de la commission d'enquête sera assurée par la première des membres titulaires.

Membre suppléant :

M. Régis Chevalier, directeur général des services mutualisés.


En cas d'empêchement de l'un des membres titulaires, celui-ci sera remplacé par le suppléant.

Article 2 : Pour les besoins de l'enquête publique, les membres de la commission d'enquête sont autorisés à utiliser leur véhicule sous réserve de satisfaire aux conditions prévues en matière d'assurance par la législation en vigueur.

Article 3 : La présente décision sera notifiée au président de la communauté de communes des Trois-Rivières et aux membres de la commission d'enquête.

Fait à Amiens, le 4 avril 2025.

La présidente,

A handwritten signature in black ink, consisting of a circular scribble followed by a long horizontal line that ends in a small hook.

Florence Demurger